

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS522

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE 32

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à conditionner la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) à la vérification que le cocontractant est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et sociales.